

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 2 MARS 2023**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2023-01-03- DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DATE DE CONVOCATION : 23 FEVRIER 2023**

**DATE DE PUBLICATION : 6 MARS 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b>Etaient présents :</b>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry (ayant la procuration de J. TAILLY), CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de Ch. AMMARI), PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de JF. MATTE), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel (ayant la procuration de X. COLIN), VARIS Pierre, PREVOT Vincent (suppléant de JF. SEGAULT), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de P. BONNIN), PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de L. GUYOT), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, CARON Jean-François, MARIN Karine, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry (suppléant de A. BELLINASO), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, ORDITZ Jackie (suppléant de T. CHENOT), HARMAND Alde (ayant la procuration de O. ERDEM, départ à compter de la 2023.01.07), ADRAYNI Mustapha (départ à compter de la 2023.01.07), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (arrivée à compter de la 2023.01.04 et départ à compter de la 2023.01.07), HEYOB Olivier (départ à compter de la 2023.01.07, ayant la procuration de L. RIVET), DE SANTIS Fabrice (arrivé à compter de la 2023.01.04), CHANTREL Nancy (départ à compter de la 2023.01.07), BOCANEGRA Jorge (départ à compter de la 2023.01.07), EZAROIL Fatima (départ à compter de la 2023.01.07), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (départ à compter de la 2023.01.07), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de Ch DICANDIA), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (départ à compter de la 2023.01.07), MASSELOT Catherine (ayant la procuration de L. LE PIOUFF), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne (arrivé à compter de la 2023.01.04), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<b>Excusés :</b>	AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, SEGAULT Jean-François, GUYOT Laurent, TAILLY Jérôme, MANSION François, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, LE PIOUFF Lydie, ERDEM Olivier.
<b>Avis de procuration :</b>	De la 2023.01.01 à la 2023.01.06 : 10 avis de procuration. De la 2023.01.07 à la fin : 8 avis de procuration.
<b>Avis de suppléance :</b>	Du début à la fin : 3 avis de suppléance.
<b>Secrétaire de séance :</b>	Fabrice DE SANTIS
<b>Nombre de présents :</b>	De la 2023.01.01 à la 2023.01.03 : 56 présents. De la 2023.01.04 à la 2023.01.06 : 59 présents. De la 2023.01.07 à la fin : 50 présents.
<b>Nombre de votants :</b>	De la 2023.01.01 à la 2023.01.03 : 66 votants. De la 2023.01.04 à la 2023.01.06 : 69 votants. De la 2023.01.07 à la fin : 58 votants.

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,  
 Vu la délibération n°2020-04-23 du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 accordant des délégations au Bureau,  
 Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulaises,  
 Considérant que les décisions prises par le Bureau, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire,  
 Monsieur le Président informe que le Bureau a pris, dans le cadre de la délégation que le Conseil Communautaire lui a accordée, plusieurs décisions dans les domaines strictement énumérés par la délibération n°2020-04-23 susvisée. Ces décisions sont énumérées ci-après :

N°/date de la décision	Objet	Résumé
<b>N°2022-38 15/12/2022</b>	<b>ADMISSIONS EN NON-VALEUR</b>	Après avoir exercé les voies de poursuites et de saisie réglementaire, le comptable public a informé la Communauté de l'impossibilité de recouvrir plusieurs créances. Celles-ci ont été validées par le Bureau : Budget ordures ménagères : 1 377,55€ Budget assainissement : 5 105,02€ Budget eau : 979,17€ Budget Principal : 0,30 €
<b>N°2022-39 15/12/2022</b>	<b>CONVENTION DE REPARTITION DU PRODUIT DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT AVEC LA VILLE DE TOUL</b>	Nouvelle convention (pluriannuelle) entre la ville de Toul et la CC2T concernant la répartition du produit du forfait post stationnement (FPS).
<b>N°2022-40 15/12/2022</b>	<b>CONVENTION MULTI-PARTENARIALE POUR L'EXPLOITATION DE LA SOLUTION DE GENERATION DE CODE BARRES 2 D DE LA REGION GRAND EST</b>	Démarche collective de vente de titres de transport interopérables sur application mobile, afin d'accélérer la dématérialisation des titres sur les téléphones mobiles au format Codes-Barres 2D (CB2D) en ajoutant la vente des titres interopérables.
<b>N°2022-41 15/12/2022</b>	<b>CONVENTION DE MUTUALISATION CC2T/ COMMUNES LIEE AU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS</b>	Conventions pluriannuelles communes/CC2T portant sur la participation financière liée au ramassage des et pour la gestion des déchèteries vertes (participation totale de la CC2T pour 2022 : 200 699 €).
<b>N°2023-01 05/01/2023</b>	<b>FILM « PRENDRE L'AIR EN TERRES TOULOISES – DEMANDE DE SUBVENTION</b>	Demande de subvention LEADER pour la réalisation du film « Prendre l'air en Terres Toulaises ». Subvention de 10 000 € sur une dépense de 25 380 €.
<b>N°2023-02 05/01/2023</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MANIFESTATION « LA LORRAINE EST FORMIDABLE »</b>	Demande de subvention LEADER pour les coûts d'aménagement des stands lors de la manifestation « La Lorraine est formidable » Subvention de 8 280 € sur une dépense de 10 350 €.
<b>N°2023-03 26/01/2023</b>	<b>PARTICIPATION AU DEFI « J'Y VAIS AUTREMENT ! » 2023</b>	Renouvellement de l'opération déjà menée en 2022. En lien avec TERRES TOULOISES MOBILITE et le réseau COLIBRI, la collectivité souhaite promouvoir ce défi auprès des agents de l'EPCI, des 41 communes à travers les écoles élémentaires ainsi qu'auprès de l'association de chefs d'entreprises PAROLE D'ENTREPRISES. Coût participation CC2T : 1000 €, versés à Vélo et Mobilités Actives Grand Est, structure porteuse de l'événement.

Mis en ligne le 06/03/2023 à 16h37

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20230302-2023\_01\_03-

N°2023-04 02/02/2023	DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ENTREE DE LA ZAE DU PARC DE HAYE PAR LA CREATION D'UN GIRATOIRE	Sécurisation de l'entrée de zone d'activités du Parc de Haye avec la reconfiguration du carrefour actuel en carrefour giratoire. Demande de subvention DETR à hauteur de 250 000 € (enveloppe grands travaux), sur une dépense de 1 168 145,72 € HT.
N°2023-05 02/02/2023	DEMANDES DE SUBVENTIONS – AMENAGEMENTS MOBILITES ACTIVES ET TRANSPORTS EN COMMUN AU NIVEAU DU FUTUR GIRATOIRE DE LA ZA DU PARC DE HAYE	En complément des travaux de voirie à l'entrée de zone de la ZAE du Parc de Haye, réalisation d'aménagements liés aux mobilités actives (vélo et marche) et reprofilage des arrêts de transports en commun pour la ligne régionale FLUO R410. Demandes de subventions DSIL 2023 (73 005,72 €) et Département 54 (30 137,85 €), sur une dépense de 243 352,39 € HT.
N°2023-06 02/02/2023	DEMANDES DE SUBVENTIONS – AMENAGEMENTS MOBILITES ACTIVES ZONE LOGISTIQUE SUD LORRAINE	Dans le cadre de l'élaboration du schéma des mobilités actives adopté le 15 décembre 2022, des aménagements en faveur des modes actifs ont été identifiés pour la desserte de la zone logistique à partir des villages de Gondreville et Fontenoy sur Moselle. Demandes de subventions DSIL 2023 (114 342€), Département 54 (38 114€) et Etat 6ème AAP VELO (152 456€), soit 80% de cofinancements attendus sur une dépense de 381 140 € HT.
N°2023-07 02/02/2023	DEMANDES DE SUBVENTIONS – ABRI VELO DU PEM EN GARE DE TOUL	Dans le cadre de l'aménagement du PEM de Toul, création d'un abri vélo neuf, de grande capacité, avec mise à disposition de bornes pour la recharge de vélos à assistance électrique. Demandes de subventions Etat-DSIL (20 244,37 €) et DISPOSITIF ALVEOLE PLUS (26 992,50 €), soit 70% de cofinancements attendus sur une dépense de 67 481,24 € HT.
N°2023-08 02/02/2023	SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE : RENOUELEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE POSTE DE MEDiateUR	Reconduction de la convention afférente à la mise en place d'un poste de médiatrice, mutualisé entre l'Etat, le Département et les 9 EPCI concernés. Participation due par la CC2T sur une année pleine : 1 796.00 €
N°2023-09 02/02/2023	DEMANDE DE SUBVENTION PROJET DE RELOCALISATION DU ST2i	Sollicitation de subvention DETR (250 000 €) et CD 54 (250 000 €), sur un projet global de construction de bâtiments neufs, estimé à 2 167 126.00 € HT, qui ne sera engagé que si validation dans le cadre du DOB et du BP 2023.
N°2023-10 02/02/2023	DEMANDE DE SUBVENTION PROJET DE RELOCALISATION DES EQUIPES TECHNIQUES DU PÔLE ENVIRONNEMENT	Sollicitation de subvention DETR (250 000 €) sur un projet global de requalification des locaux actuels du ST2i pour y accueillir les équipes techniques du pôle environnement. Projet estimé à 1 168 952.00 € HT, qui ne sera engagé que si validation dans le cadre du DOB et du BP 2023.
N°2023-11 02/02/2023	AVENANTS AUX CONVENTIONS DE MUTUALISATION ET DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE	Actualisation des conventions de mutualisation mises en place en 2020 lors de la prise de compétence eau potable, pour tenir compte des décisions de la CLECT et de la mise à jour des besoins de mutualisation.
N°2023-12 16/02/2023	CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) SUR LE SECTEUR DE LA RUE MARCEL ANDRE A CHOLOY-MENILLOT	Réalisation d'équipements publics (réseaux, voiries, ...) sur l'ensemble du secteur faisant l'objet du Projet urbain partenarial (extrémité de la rue Marcel André). Les coûts de ces travaux seront répartis entre la Commune de Choley-Ménillot et les propriétaires situés dans le périmètre. Aucune participation financière de la CC2T, mais participation au suivi des travaux et rétrocession à l'issue.

<b>N°2023-13 16/02/2023</b>	<b>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU PERSONNEL DU RELAIS PETITE ENFANCE</b>	Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel établie avec le CCAS de Toul, précisant les modalités de mise à disposition du personnel de direction, qui assure les missions de pilotage et de gestion du Relais Petite Enfance à hauteur de 5% de la durée hebdomadaire de travail à temps plein. Dispositif mis en place depuis 2019.
<b>N°2023-14 16/02/2023</b>	<b>CONVENTION RELATIVE AU SERVICE FACULTATIF DE MEDECINE PREVENTIVE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE</b>	Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, auquel est affilié la CC2T, propose un service de médecine professionnelle et préventive au titre de ses missions facultatives. L'accès à cette mission est assujéti à la signature d'une convention organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.
<b>N°2023-15 16/02/2023</b>	<b>DEGREVEMENTS FACTURES D'EAU</b>	Validation des demandes de dégrèvement ne rentrant pas dans les conditions d'application de la loi Warsmann, ayant fait l'objet d'un avis favorable du conseil d'exploitation.

Après cet exposé, le conseil communautaire :

- Prend acte de la présentation ci-dessus
- Déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX